

CONDITIONS GENERALES DE VENTE FREESAILING

1 - RESERVATION

Toute réservation doit être formulée par écrit et accompagnée des présentes Conditions Générales de Vente signées. Elle ne devient définitive qu'après sa confirmation écrite par FREESAILING et l'encaissement effectif de l'acompte convenu.

2 - REGLES APPLICABLES

Toute réservation implique l'acceptation des présentes conditions par le client. En conséquence, aucune clause contraire ne peut être opposée à FREESAILING s'il ne l'a pas formellement acceptée par écrit. Dans le cas où, par convention expresse, il serait dérogé à certaines clauses des présentes conditions, les autres dispositions demeureront applicables entre les parties.

3 - SPECIFICATIONS CONCERNANT LA RESERVATION

a) Caractéristiques des croisières

Les caractéristiques des stages de navigation mentionnées dans les prospectus et documents publicitaires de FREESAILING n'ont qu'une valeur indicative. FREESAILING se réserve la faculté d'apporter toutes modifications aux navigations qu'il propose à sa clientèle. En toutes circonstances, le Moniteur-Skipper FREESAILING conserve la totale maîtrise de l'itinéraire, des navigations et escales. Il peut notamment pour des raisons météorologiques, de sécurité ou de confort, modifier, reporter ou annuler toute navigation, même prévue au programme initial. Ceci ne donnera lieu en aucun cas à remboursement ou indemnité. Les dates et horaires de stage indiqués dans ces documents ne seront opposables à la société FREESAILING que s'ils ont été acceptés par elle dans sa confirmation écrite.

b) Mentions réglementaires à fournir avant l'embarquement

Les personnes embarquées doivent indiquer à FREESAILING leur nom, prénom, adresse et date de naissance. Elles doivent également certifier chacune sur l'honneur et par écrit savoir nager et embarquer dans des conditions de santé le permettant. Les mineurs doivent fournir une autorisation parentale. A défaut, FREESAILING pourra refuser l'embarquement sans ouvrir droit à un quelconque remboursement ou indemnité.

4 - PRESTATIONS OFFERTES A LA CLIENTELE

FREESAILING s'engage à délivrer à ses clients les prestations décrites ci-dessous. Le prix du stage comprend :

- L'enseignement par un professionnel diplômé d'état,
 - Le voilier, son équipement, l'hébergement à bord,
 - Le gaz,
 - Le carburant,
 - L'assurance Responsabilité Civile Professionnelle,
- Le prix du stage ne comprend pas : l'assurance des effets personnels des clients et les éléments du paragraphe 5.

5 - PARTICIPATION AUX FRAIS

Au début de la croisière, les clients constituent une caisse de bord commune pour couvrir les frais suivants :

- La nourriture, y compris celle du Moniteur-Skipper,
- Les frais d'escale(s)
- La perte ou la dégradation de matériel par négligence, imprudence, ou faits volontaires.

6 - OPTIONS

- Location de ciré : veste et pantalon de ciré techniques,
- Nuit à bord la veille : selon disponibilités, à partir de 20h
- Carnet de navigation : pour attester de vos expériences

Les options non utilisées ne sont pas remboursées.

7 - CROISIÈRES A THEME

FREESAILING peut agrémente ses stages d'un thème particulier, en aucun cas une obligation permanente :

« *Belles îles* » (escales sur Oléron, Aix, Ré, Yeu) Photo, « *Petits plats* » (gastronomie) Week-end techniques (manœuvres de sécurité, en solitaire, spi – selon météo)

8 - DEROULEMENT DE LA CROISIÈRE

a) Responsabilité : Les personnes embarquées restent sous la responsabilité du Moniteur-Skipper FREESAILING. Pour des raisons de sécurité, ces personnes s'obligent donc à respecter toutes ses instructions. Tout manquement à cet égard pourra entraîner l'exclusion du client récalcitrant. Tout client débarquant de sa propre volonté ou sur exclusion ne pourra prétendre à un quelconque remboursement ou indemnité.

b) Vie à bord : Les personnes embarquées participent à la vie à bord et aux tâches inhérentes à la croisière : avitaillement, cuisine, vaisselle, rangement et nettoyage du voilier au retour.

c) Bateau non-fumeur

9 - PRIX ET CONDITIONS DE PAIEMENT

Le prix du stage de navigation est fixé dans le bulletin d'inscription en fonction des prestations convenues. Il est payable de la manière suivante :

- 100% à la réservation si 30 jours ou moins avant la navigation,
 - 50% à la réservation si plus de 30 jours avant la navigation ; **le solde au plus tard 15 jours avant la date d'embarquement.**
- Les paiements ont lieu au siège de FREESAILING, par chèque ou par virement. Le premier versement constitue un acompte.

10 - DEFAUT DE PAIEMENT A L'ECHEANCE

En cas de non-paiement à l'échéance de tout ou partie des sommes dues au titre de la réservation, FREESAILING pourra, sans mise en demeure préalable, prononcer la résiliation de la réservation et réclamer le règlement des sommes restant dues.

11 - CHANGEMENT DE DATES (à confirmer par écrit)

Si le client souhaite décaler sa réservation à une autre date que celle initialement fixée, jusqu'à 1 an après et selon disponibilités.

- Plus de 60 jours avant la date initiale : +60 euros
- De 31 à 60 jours avant : +25% du montant du stage
- De 15 à 30 jours avant : +40% du montant du stage
- Moins de 15 jours avant : considéré comme une annulation

12 - ANNULATIONS (à confirmer par écrit)

- Du fait du client : aucune somme versée ne sera restituée.
- En cas de force majeure ou météo : les sommes versées seront reportées sur d'autre(s) prestation(s) FREESAILING, au choix du client, sans ouvrir droit à remboursement, dans la limite d'une année après la date de la navigation initialement convenue.
- Du fait de FREESAILING : en cas d'impossibilité d'assurer le stage de navigation convenu, y compris pour un nombre d'inscriptions trop faible, FREESAILING proposera un report et un avoir équivalents. Sur demande du client, la totalité des sommes versées lui sera remboursée sous 15 jours, sans indemnité.

13 - ASSURANCE ANNULATION

FREESAILING propose à ses clients de souscrire une assurance annulation, pour un montant égal à 5 % du prix total des prestations réservées, mise en œuvre, sur justificatifs officiels :

- En cas de décès, de maladie ou d'accident du client ;
- En cas de décès ou d'hospitalisation de son conjoint, de ses ascendants, descendants, frères et sœurs ;
- En cas de convocation administrative, judiciaire ou militaire du client, non connue au jour de la réservation.

L'assurance annulation couvre la totalité des sommes dues.

14 - DROITS D'IMAGE

Sauf stipulation écrite de la part du client au plus tard à l'embarquement, FREESAILING se réserve le droit de publier toute photographie ou vidéo de ses clients, prises à bord, sur ses plaquettes publicitaires, son site Internet ou tout autre support commercial ou commercialisé.

15 - CONTESTATIONS

Toutes difficultés pouvant survenir à l'occasion de l'interprétation ou de l'exécution des présentes seront soumises aux Tribunaux de LA ROCHELLE qui seront seuls compétents.

Date et Signature :